

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 7 novembre 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.2, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 1.1.3, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 1.1.1

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h30.

Etaient présents :

Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS **Besançon** : M. Eric ALAUZET (à partir du 3.5), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à partir du 3.2), Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, M. Emile BRIOT (jusqu'au 7.4), Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 3.2), M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.3), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 3.3 et jusqu'au 7.1), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 3.3 et jusqu'au 2.5), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 3.10), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Bonnay** : M. Gilles ORY **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Busy** : M. Alain FELICE **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT (jusqu'au 5.5) **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Champagny** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chemaudin et Vaux** : M. Bernard GAVIGNET **Chevroz** : M. Yves BILLECARD **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Fontain** : Mme Martine DONEY, M. André AVIS **François** : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI **Geneuille** : M. Jean-Claude PETITJEAN **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Les Auxons** : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Marchaux-Chaufontaine** : M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au 2.5) **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Noironte** : Claude MAIRE **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Palise** : Mme Daniel GAUTHIEROT **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : M. Frank LAIDIÉ (à partir du 1.1.3) **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 3.3) **Vieilley** : M. Franck RACLOT **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL

Etaient absents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Guericq CHALNOT, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, Mme Myriam EL YASSA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, M. Gérard VAN HELLE **Beure** : M. Philippe CHANEY **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Champoux** : M. Philippe COURTOT **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : Mme Catherine CUNET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaufontaine** : M. Jacky LOUISON **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Novillars** : M. Philippe BELUCHE **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Roset-Fluans** : M. Arnaud GROSPERRIN **Saint-Vit** : Mme Annick JACQUEMET, M. Pascal ROUTHIER **Saône** : M. Yoran DELARUE **Thise** : M. Alain LORIGUET **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire** : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Villars Saint-Georges** : M. Jean-Claude ZEISSER

Secrétaire de séance : M. Serge RUTKOWSKI

Procurations de vote :

Mandants : AS. ANDRIANTAVY (jusqu'au 3.1), T. BIZE, P. BONTEMPS, D. DARD (à partir du 3.3 et jusqu'au 7.1), M. EL YASSA, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 3.2), P. GONON, M. OMOURI, S. PESEUX (à partir du 1.1.3), R. REBRAB (à partir du 3.3 et jusqu'au 2.5), M. SEBBAH, C. THIEBAUT (jusqu'au 3.9), G. VAN HELLE, M. JASSEY, Y. GUYEN, P. BELUCHE, A. LORIGUET, C. BARTHELET, J.C. ZEISSER, Y. DELARUE

Mandataires : JS. LEUBA (jusqu'au 3.1), MAILLOT, T. MORTON, K. ROCHDI (à partir du 3.3 et jusqu'au 7.1), S. WANLIN, L. CROIZIER (à partir du 3.2), C. COMTE-DELEUZE, J. GROSPERRIN, L. FAGAUT (à partir du 1.1.3), I. SUGNY (à partir du 3.3 et jusqu'au 2.5), C. WERTHE, D. SCHAUSS (jusqu'au 3.9), B. FALCINELLA, G. ORY, M. FELT, J. KRIEGER, F. TAILLARD, P. CURIE, Y. MAURICE, M. DONEY

Délibération n°2019/004998

Rapport n°6.1 - Bilan évaluatif du Projet de Territoire 2018-2019 Année 1

Bilan évaluatif du Projet de Territoire 2018-2019 Année 1

Rapporteur : Pascal CURIE, Vice-Président

Commission : Aménagement du territoire et coopérations

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Résumé :

Le 29 juin 2018, Grand Besançon Métropole a adopté son projet de territoire en précisant d'emblée que son animation nécessiterait la réalisation d'une évaluation. Un an après son adoption, un premier bilan évaluatif pose des bases méthodologiques, présente la façon dont les 14 projets et les 90 actions évoluent dans leur mise en œuvre, et apprécie la façon dont ces actions contribuent à atteindre les objectifs visés. Ce rapport propose des évolutions avec la modification et l'ajout de nouvelles actions et des réflexions à prioriser.

I. Méthode

Fruit de plusieurs mois de concertation, Action Grand Besançon est l'expression formulée par Grand Besançon Métropole et ses forces vives (acteurs économiques, éducatifs, sociaux, culturels...) de l'avenir vers lequel nous souhaitons aller ensemble. La vision que propose ce document stratégique ambitionne une attractivité forte pour le territoire et l'épanouissement de tous.

Le 29 juin 2018 en conseil communautaire, les élus de Grand Besançon Métropole ont adopté ce document qui fonde une stratégie sur quatre orientations politiques : les alliances, la cohésion, les transitions et l'effervescence, déclinées en 12 objectifs stratégiques. Pour assurer leur ancrage territorial, ces orientations se traduisent par 14 grands projets complémentaires déclinés en 90 actions, dont la réalisation s'effectuera dans le court, le moyen et le long terme.

La mise en œuvre du projet de territoire consiste à suivre la réalisation des projets et actions, et à accompagner la préparation et l'élaboration des documents stratégiques, plans et schémas. Concrètement, il s'appuie sur l'animation d'un COPIL. Dans le cadre du COPIL, des rencontres sont organisées mensuellement avec les services et les élus des thèmes traités.

Dès l'adoption du projet de territoire, les élus de Grand Besançon Métropole ont également souhaité que cet outil de pilotage territorial prévoie d'être ajusté ou complété à échéances régulières. C'est dans cette optique que la réalisation d'un bilan évaluatif a été réalisée. Cette première édition pose des bases méthodologiques mais présente aussi la façon dont les 14 projets évoluent dans leur mise en œuvre et dont l'action publique et collective chemine vers les objectifs fixés par les élus à travers le projet de territoire au cours de la première année (juillet 2018 – juillet 2019).

Trois volets complémentaires composent ce bilan évaluatif.

Un premier volet porte sur les évolutions territoriales à partir d'indicateurs démographiques et socio-économiques. Une publication est en cours de réalisation par l'AUDAB.

Le deuxième volet porte sur les 12 objectifs stratégiques du projet de territoire. Les 90 actions référencées dans le projet initial contribuent à atteindre ces objectifs. Il est donc proposé d'analyser l'état d'avancement de ces actions en relevant les évolutions les plus significatives.

Le troisième volet se présente sous la forme d'un tableau dans lequel figurent les 90 actions et leur niveau d'avancement estimé avec les services (cf. Bilan évaluatif en annexe). Il permet une mise à jour de la liste en proposant d'envisager des ajustements ou des compléments.

II. Réponse aux objectifs stratégiques déclinant les 4 orientations politiques

A/ Dynamisons nos alliances

1. Analyse

Dynamiser nos alliances pour rayonner davantage, pour favoriser l'émergence de nouvelles opportunités... Dans ce domaine, Grand Besançon Métropole connaît des avancées structurantes pour son développement : renforcement du Pôle Métropolitain Centre-Franche-Comté, organisation d'un dialogue constructif avec la Région BFC pour, entre autres, mieux faire valoir nos intérêts au sein de la nouvelle région, rapprochement avec les communautés de communes voisines... Les alliances s'organisent et les relations doivent être améliorées avec les deux autres grands pôles urbains de la région.

Sur la dimension transfrontalière, le positionnement du Grand Besançon se confirme. En particulier, le développement des relations entre acteurs locaux et acteurs suisses est monté en puissance et devrait se poursuivre dans l'année à venir. Par ailleurs, les capacités du territoire à accompagner les acteurs à l'international doivent se renforcer (Université, Pôle de compétitivité...) pour trouver de nouveaux relais de croissance.

2. Propositions de priorisations

- Faire de l'ouverture à l'international un objectif fort et mettre en place une stratégie partagée avec les acteurs.
- Renforcer la place de GBM dans la gouvernance de Synergie Campus.
- Poursuivre les démarches de maintien du label et du Pôle de compétitivité dans le cadre de la coopération avec Medicen.

3. Principales actions nouvelles en réflexion

- Accompagner de nouveaux dispositifs de soin au CHRU (Action 721).
- Elaborer un contrat de canal dans une perspective de mise en valeur touristique de Dole à l'aire urbaine (Action 802).

B/ Renforçons notre cohésion

1. Analyse

Grand Besançon Métropole, passé en communauté urbaine le 1er juillet 2019 à l'issue d'un long travail d'échange avec les communes, s'est renforcé avec de nouvelles compétences, favorisant l'action collective et permettant de trouver de nouvelles synergies. De plus en plus, l'intérêt communautaire est le cadre dans lequel nous devons penser notre avenir. C'est collectivement que nous atteindrons les objectifs stratégiques fixés par le projet de territoire : organiser le territoire (armature urbaine), revitaliser le centre-ville élargi et tirer ensemble le bénéfice du patrimoine collectif de notre territoire.

Des enjeux majeurs sur lesquels nous devons nous mobiliser devront trouver des réponses efficaces : l'augmentation du nombre de personnes dépendantes dans les années à venir du fait du vieillissement de la population, les concurrences d'usage dont les sols font l'objet dans un contexte où le réchauffement climatique met à mal l'activité agricole et les forêts, et où la transition énergétique devient stratégique... Des solutions pourront être trouvées dans la révision ou la construction des outils de planification, tels que le SCoT et le PCAET dès cette année, le futur PLUi, le PLH, le PDU dans les années à venir. Ces démarches devront s'accompagner de la définition de stratégies globales, par exemple en matière foncière ou en termes d'habitat, avec des plans d'actions concrets et des outils opérationnels permettant d'atteindre nos objectifs.

2. Propositions de priorisations

- Redéfinir l'**armature du SCoT** dans la perspective d'un aménagement plus durable (approche par secteurs de proximité) et la décliner de façon cohérente dans les autres schémas (PCAET, PLUi, PLH, PDU), dans un contexte de croissance démographique (objectif de +900 hab / an).
- Définir une **stratégie pour la redynamisation du centre-ville** de Besançon sur le long terme en intégrant dans le cahier des charges du PLH les questions d'attractivité des familles.
- Mettre en kace

3. Principales actions nouvelles en réflexion

- Mettre en œuvre le plan d'actions sur l'adaptation au réchauffement climatique (**Action 772**).
- Mettre en œuvre l'opération programmée d'amélioration de l'habitat – renouvellement urbain (OPAH-RU) sur le cœur de ville (**Action 392**).
- Organiser un dialogue entre le COPIL Projet de territoire et les pilotes des politiques des différents schémas, dès l'élaboration des cahiers des charges (PCAET, PLH, PDU, SCoT, etc.) (**Action 281**).

C/ Anticipons les transitions

1. Analyse

Grand Besançon Métropole prépare les transitions en priorisant les domaines énergétiques, écologiques et numériques... La Région BFC fait de ces sujets une priorité dans son SRADDET et elle propose des dispositifs pour accompagner les territoires. Les collectivités, Communauté urbaine, Ville, communes, doivent saisir les opportunités mais aussi trouver les moyens nécessaires pour assumer la part qui leur revient.

Les équipements publics intègrent de plus en plus des dispositifs de production d'énergie renouvelable (EnR), photovoltaïque notamment en ce qui concerne le patrimoine de Grand Besançon Métropole. Pour ce qui est des autres unités de production d'EnR, le territoire doit renforcer sa concertation avec les riverains.

Le lancement du PLH sera l'occasion de mettre l'accent sur la rénovation thermique, la typologie des logements dans une armature rénovée.

Chaque mesure devra contribuer à inverser la tendance pour atteindre les objectifs du PCAET.

2. Propositions de priorisations

- Les documents de planification doivent être réalisables et cohérents avec les objectifs fixés par ailleurs en matière de transitions (Prévoir la mise en place d'indicateurs de suivi des moyens).
- Refonte du dispositif de financement de la rénovation thermique des logements, en lien avec la révision du PLH.

3. Principales actions nouvelles en réflexion

- Mise en place d'une stratégie foncière de GBM, permettant de préciser les zones agricoles et d'anticiper les conflits d'usages du sol, sur la base du MOS (Mode d'occupation du sol) et du diagnostic sur la valeur agronomique des sols (Action 651).
- Mise en place d'un dispositif de « logistique urbaine » pour réduire la part du fret dans les émissions de GES (action du PDU et réflexion du PCAET). (Action 451).

D/ Suscitons l'effervescence

1. Analyse

L'attractivité de notre territoire repose, en partie tout au moins, sur la qualité du cadre de vie et la capacité de notre tissu économique à créer de la richesse. Le terreau doit donc être toujours plus fertile pour voir naître des initiatives innovantes, créatrices, dans les domaines économiques, culturels, commerciaux et festifs. Dans tout le territoire, les acteurs de tous horizons doivent pouvoir trouver un cadre favorable aux expérimentations, avec des lieux dédiés mais aussi des accompagnements facilitateurs. Pour cela, l'objectif 10 (proposer des lieux ouverts tels que des fablabs) pourrait avantageusement être revisité pour ouvrir davantage le champ des possibilités (cf. II.D.4).

Dans le domaine de l'innovation économique, des priorisations se confirment par exemple autour de la santé. La plateforme de bio-innovation en cours de construction sera un atout fort pour soutenir les projets comme l'immunothérapie. Dans les autres secteurs, plusieurs actions importantes sont à noter, comme la première édition réussie du festival GHN, Action cœur de ville, la nouvelle candidature à l'UNESCO... Toutes ces initiatives ont vocation à évoluer dans leur positionnement et leur gouvernance, à trouver la notoriété et leur public au-delà des limites de l'agglomération. La marque de territoire Besançon Boosteur de Bonheur va dans ce sens. Une attention devra être portée sur la provenance des publics et faire l'objet d'une évaluation. La dimension temporelle devra également faire l'objet d'une réflexion approfondie, pour optimiser les agendas et couvrir au maximum les journées (pause méridienne, activités nocturnes...), les semaines (dimanches) et les mois (saisons basses, vacances scolaires...).

2. Propositions de priorisations

- Identifier ce que notre écosystème peut apporter de plus aux entreprises des MedTech non présentes dans notre territoire (équipements, animation, formation...) et/ou en développement industriel (plateforme Mimedix par exemple).
- Poursuivre la montée en puissance de nos festivals et événements. Attirer des publics hors agglomération (exemples : 24 Heures du Temps, Détonation...).
- Avancer sur les dimensions « internationale » et « innovation » du projet de Saint-Jacques.

3. Principales actions nouvelles en réflexion

- Mise en place d'une digitale académie : espace de co-learning en faveur des jeunes renouant aux études supérieures (projet partenarial avec le CNED, des universités...) (Action 561).
- Valorisation de la Via Francigena, notamment dans sa dimension franco-suisse, avec par exemple l'organisation d'un événement sur le tronçon Besançon - Lausanne (Action 492).
- Développer et amplifier l'attractivité des 24 Heures du Temps à partir de l'édition 2020 (en cohérence avec la candidature à l'UNESCO) (Action 493).

4. Reformulation de l'objectif 10

« Grand Besançon Métropole veut proposer dans tout le territoire des lieux ou des dispositifs permettant à tous d'expérimenter dans tous les domaines (économique, technique et culturel...). »

III. Niveau d'avancement des 14 grands projets

Les 14 grands projets se déclinent en 90 actions à réaliser dans le court, le moyen et le long terme pour contribuer à atteindre les objectifs fixés par Grand Besançon Métropole.

Un an après adoption du projet de territoire, 68 actions ont été engagées dont 4 sont terminées. La première évaluation conduit à proposer la suppression de 3 actions, parce qu'il faut les préciser, les remplacer ou qu'elles ne répondent plus aux priorités alors fixées. Inversement, 14 nouvelles actions sont proposées.

Les 90 actions initiales font état d'un taux de réalisation estimé à 37 %. Ce score est important compte tenu du caractère prospectif de ce document. S'il peut paraître satisfaisant, il révèle la nécessité de se projeter plus loin dans le futur, avec des actions inscrites sur le long terme dont le démarrage opérationnel peut être envisagé pour plus tard. Il rappelle également la nécessité de les renouveler continuellement, comme cela avait été souhaité dans le cadre de l'élaboration du document.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les évolutions à apporter au projet de territoire : définition des nouvelles priorisations, mise à jour des actions (3 suppressions, 14 nouvelles actions), modification de l'objectif 10.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0